

**POUR INFORMATION**

QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Cadre d'évaluation des programmes
d'action sectoriels**

1. Suite aux décisions prises aux 286^e et 288^e sessions (mars et novembre 2003) du Conseil d'administration concernant les nouvelles approches du Programme des activités sectorielles, sept programmes d'action sectoriels ont été initiés en 2004 comme moyen de pourvoir aux besoins des mandants par une action directe aux niveaux national et régional. L'état d'avancement des programmes d'action sectoriels a été évalué à intervalles réguliers, notamment par le groupe directeur global en octobre 2004 et en février, septembre et octobre 2005¹, et par la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes du Conseil d'administration en novembre 2004 et mars 2005².
2. Le Bureau a été prié de définir un cadre pour évaluer l'utilité et l'efficacité des programmes d'action. Les résultats de l'évaluation devraient démontrer dans quelle mesure les programmes d'action ont contribué à l'objectif stratégique de renforcement du tripartisme et du dialogue social et plus particulièrement à l'amélioration des conditions dans certains secteurs³. Ce processus d'évaluation offre l'occasion de réfléchir à la manière dont les programmes d'action peuvent aider au mieux les mandants sectoriels à améliorer les conditions dans leurs secteurs par le dialogue social. L'identification des facteurs quantitatifs et qualitatifs qui ont contribué aux résultats obtenus en 2004-05 permettra à la prochaine génération de programmes d'action de bénéficier de l'expérience acquise.

¹ Documents AP/SPM/2004/5, AP/SPM/2005/4 (Corr.1) et AP/SPM/2005/2/2.

² Documents GB.291/12(Rev.) et GB.292/13(Rev.).

³ L'indicateur 4b.7 du programme et budget 2004-05 se lit comme suit: «Amélioration des conditions dans certains secteurs: Etats Membres où les mandants ont recours au dialogue social pour fixer des objectifs et prendre des mesures concrètes en vue de l'amélioration des conditions de travail et de vie dans certains secteurs économiques». A partir de janvier 2006, cet indicateur sera remplacé par les nouveaux indicateurs relatifs au résultat 4c.1 («Amélioration des résultats sur le plan social et sur le plan du travail dans des secteurs spécifiques: Les mandants utilisent le dialogue social pour obtenir de meilleurs résultats sur le plan social et sur le plan du travail dans des secteurs économiques spécifiques, d'où des performances accrues») énoncé dans le programme et budget 2006-07.

3. Les programmes d'action de la dernière période biennale ont été caractérisés par des objectifs, une couverture géographique et des moyens d'action très variables. Ils ont en commun le même engagement de renforcer le dialogue social sectoriel. La difficulté a consisté à élaborer un ensemble commun d'indicateurs de performance applicables à tous les programmes d'action ainsi que certains indicateurs sectoriels adaptés au caractère unique de chaque programme. Une proposition initiale du Bureau⁴ a été examinée par le groupe directeur global en octobre 2005. Le présent document tient compte des commentaires reçus des mandants ainsi que des orientations données par l'Unité d'évaluation aux fins de l'élaboration d'indicateurs destinés au suivi et à l'évaluation. La description du cadre figure en annexe pour information.

Genève, le 20 janvier 2006.

Document soumis pour information.

⁴ Voir l'annexe au document AP/SPM/2005/2/2.

Annexe

Cadre d'évaluation

Programmes d'action sectoriels 2004-05

1. Les programmes d'action sectoriels de la période biennale 2004-05 feront l'objet d'une évaluation qui devra être achevée au cours de la première moitié de 2006. Un rapport d'évaluation de chaque programme d'action sectoriel sera soumis au groupe directeur global avant sa réunion d'automne¹. Chaque rapport comportera une section introductive qui énoncera les objectifs et l'approche du programme d'action, fera le point pour chaque pays participant au regard de trois indicateurs généraux et d'un certain nombre d'indicateurs sectoriels, présentera une évaluation documentaire approfondie du déroulement du programme et des résultats obtenus à ce jour dans un ou deux pays participants, et détaillera les prochaines mesures qu'il est recommandé de prendre. Les éléments communs du cadre d'évaluation sont décrits ci-après.
2. Chaque rapport commencera par un bref exposé des objectifs généraux, de la méthodologie adoptée et des résultats obtenus à ce jour, et indiquera dans quelle mesure la dynamique induite par le programme d'action a des chances de persister, une fois celui-ci achevé.
3. Des informations seront fournies sur chaque pays participant au programme d'action, pour les trois indicateurs suivants²:
 - A. Dialogue social sectoriel permanent sur le sujet du programme d'action.
 - B. Plans d'action nationaux, évaluations ou rapports qui aboutissent à des propositions concernant les changements devant être opérés par les acteurs nationaux (gouvernements, employeurs ou travailleurs, avec l'appui du BIT s'il en est fait la demande) et qui visent à favoriser les progrès au titre d'un ou plusieurs des quatre objectifs stratégiques de l'OIT:
 - 1) Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail;
 - 2) Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables;
 - 3) Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous;
 - 4) Renforcer le tripartisme et le dialogue social.
 - C. Adoption de mesures nouvelles ou modifiées (législation, directives, politique nationale ou sectorielle et autres mesures) représentant des améliorations au titre d'un

¹ Il est rappelé que le programme d'action sur les services financiers a été remplacé par une réunion régionale. Le rapport du programme d'action intersectoriel sur le VIH/SIDA dans le monde du travail suivra une structure différente de celle des autres en raison de son caractère unique, des approches différentes qui ont été adoptées et du nombre de secteurs concernés.

² Les indicateurs généraux s'appliqueront à cinq des sept programmes d'action initiés en 2004 ainsi qu'aux trois programmes d'action de seconde génération approuvés par le Conseil d'administration en mars 2005, qui devraient être mis en œuvre au cours de la période biennale 2006-07.

ou plusieurs des quatre objectifs stratégiques de l'OIT dans les vingt-quatre mois suivant le démarrage effectif du programme d'action³.

4. Les rapports d'évaluation incluront aussi des informations sur les programmes dans chaque pays participant pour un certain nombre d'indicateurs sectoriels compte tenu des objectifs et moyens d'action propres à chaque programme. Ces indicateurs sont actuellement élaborés en collaboration avec l'Unité d'évaluation.
5. Dans certains cas, le calendrier établi pour les indicateurs va au-delà de la période biennale 2004-05 à cause du temps nécessaire pour créer des groupes directeurs nationaux, parvenir à un consensus sur les mesures à prendre et déployer des activités fondées sur les processus de dialogue social. Dans ce cas, les indicateurs serviront à mesurer les progrès réalisés jusqu'au milieu de 2006.
6. Le responsable du programme d'action considéré évaluera plus en détail le fonctionnement, les résultats et les chances d'accroître l'impact dans un ou deux pays participants grâce à une évaluation documentaire interne effectuée en coopération avec un ou plusieurs services du siège ou services extérieurs. Des éléments quantitatifs et qualitatifs, y compris, dans la mesure du possible, des contributions des mandants, constitueront la base de l'analyse.
7. Le programme d'action intersectoriel sur le VIH/SIDA dans le monde du travail fera l'objet d'un rapport qui inclura des informations sur les activités entreprises, les réalisations et, dans la mesure du possible, la contribution probable de ces réalisations à l'obtention de résultats plus importants. Il est rappelé que ce programme d'action est guidé, autant qu'il est possible, par les structures tripartites existantes pour les programmes de l'OIT sur le VIH/SIDA. L'une des composantes sectorielles du programme, à savoir les services de santé, a été mise en œuvre sur la base d'une réunion internationale tripartite d'experts. Des indicateurs de performance sont en cours d'élaboration en collaboration avec l'Unité d'évaluation.
8. Chaque rapport d'évaluation comprendra un chapitre indiquant ce qui a bien marché et ce qui n'a pas bien fonctionné, afin que la prochaine génération de programmes puisse bénéficier de l'expérience acquise.
9. Les rapports d'évaluation des programmes d'action 2004-05 seront soumis au groupe directeur global à l'automne 2006 pour lui permettre d'évaluer l'efficacité et l'utilité de cette approche. Un rapport d'évaluation du groupe directeur sera présenté à la première occasion à la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes.

Programmes d'action 2006-07

10. A sa session de mars 2005, le Conseil d'administration a choisi trois secteurs supplémentaires pour des programmes d'action à mettre en œuvre au cours de la période biennale 2006-07: santé, services publics et télécommunications. Des indicateurs sectoriels sont en cours d'élaboration qui permettront de mesurer les progrès réalisés.

Questionnaire d'évaluation

11. Une méthodologie d'évaluation commune sera mise au point avec l'Unité d'évaluation et appliquée pour chaque programme d'action 2004-05 au cours de la première moitié de 2006. Elle inclura un questionnaire d'évaluation composé:

³ Pour les programmes de 2004-05, on postule que la date de démarrage effectif était avril 2004 et que ce démarrage était consécutif à la décision prise par le Conseil d'administration en mars 2004 au sujet de la direction à assurer aux plans national et global.

- a)* d'éléments d'évaluation communs à tous les programmes (fonctionnement des groupes directeurs nationaux et d'autres unités de dialogue social, résultats/impact des programmes, contraintes, suivi nécessaire par les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs et par l'OIT, etc.);
- b)* d'éléments d'évaluation spécifiques à chaque programme.

Le questionnaire d'évaluation sera conçu de manière à permettre aux futurs programmes d'action d'établir des critères de base pour effectuer les évaluations au moment approprié.